



Réf : n° 281 DG / 2020

Bouchaoui le : 21 AVR. 2020

LETTRE DE CONSULTATION PAR WEB n° 11/ 2020

Mesdames, Messieurs ;

Le Bureau National d'Etudes pour le Développement Rural (BNEDEP), lance une consultation restreinte pour la désignation d'un consultant technique pour l'élaboration des documents séparés qui s'articulent autour des cinq (05) thématiques portées en annexe de la présente lettre.

Le consultant doit soumettre une offre technique et financière pour chacune des thématiques accompagnées de son Curriculum vitae (CV) et diplôme. Les offres de services doivent parvenir par courrier électronique durant la journée du **29 Avril avant 12H00** à l'adresse suivante consultation@bneider.dz

Les critères de notation sont indiqués comme suit :

Offre technique : 60 points

- 1) Méthodologie : 20 points
 - Détaillée : 20 points
 - Succincte : 10 points
 - Sommaire : 05 points
- 2) Expérience dans le domaine (selon CV) : 20 points
 - Plus de 15 ans : 20 points
 - Entre 05 et 15 ans : 10 points
 - Inférieur à 05 ans : 05 points
- 3) Délais : 20 points

La note totale sera accordée au délai le plus court. Le reste se verra attribuer une note inversement proportionnelle.

Offre financière : 40 points.

L'offre financière comprend l'ensemble des frais financiers liés à l'exécution de la prestation. La note totale est accordée à l'offre la moins disante. Le reste se verra attribuer une note inversement proportionnelle. En espérant que cette consultation retienne votre attention, veuillez agréer nos sincères salutations.

Le Directeur Général.

Accusé de réception :
Nom prénom :
Raison sociale :





LISTE DES THEMATIQUES :

1. Elaboration d'une mouture finalisée du projet de loi relatif à la protection des terres agricoles avec les chapitres concernant les terres des hauts plateaux et les terres sahariennes à accompagner par un décret de mise en œuvre ;
2. Elaboration d'un projet de loi relatif à la sécurité alimentaire nationale portant sur la constitution et la gestion de stocks alimentaire et de condition de salubrité et de sécurité de production, de conditionnement et de stockage des produits agricoles et des animaux destinés à la consommation humaine ;
3. Elaboration d'un projet de texte instituant un contrôle des services de l'Etat sur toutes les opérations d'insémination artificielle animale pour le suivi des races animales utilisées dans la multiplication du cheptel national ;
4. Elaboration d'un projet de nouvelle loi du régime forestier ;
5. Elaboration d'un projet de décret exécutif relatif au statut de la CNMA.